

RÉUNION DES AMATEURS DE CHIENS PYRÉNÉENS

Affilié à la Société Centrale Canine

Contact: Alain SACLIER - alain@saclier.fr - 06 89 84 53 71



Centenaire de la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens.



Argelès-Gazost - Parc Thermal
15, 16 et 17 Septembre 2023

Mondiale et Nationale d'Élevage
Championnat de France d'Agility
et Spécial Pyrénéens

Démonstration Protection
et Conduite sur Troupeaux

Renseignements sur :
www.chiens-des-pyrenees.com

Championnat du Monde
RACP



Argelès-Gazost
16 Septembre 2023



opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (par exemple: paupière, oreille, queue). Ce qualificatif est également attribué en cas de « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation) ce qui est strictement interdit. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Article 15 : ATTRIBUTIONS DU CACS et RESERVE de CACS

Le CACS ne peut être accordé uniquement qu'en Exposition Nationale d'Élevage à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en Classe Intermédiaire ou en Classe Ouverte ou en Classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Il y a un CACS par sexe et par variété.

Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS.

Le RCACS peut être converti en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage équivaut à celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC.

Dans le cas où le même chien obtient le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage et celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC, c'est la réserve suivant le CACS obtenu en second qui est transformé en CACS (sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions d'homologation exigées).

Chaque juge est responsable du classement dans les classes qu'il juge. Le juge attribuant le CACS (Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) et la RCACS (Réserve Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) est celui qui juge la classe ouverte.

Article 16 : RING D'HONNEUR

Sont appelés sur le ring d'honneur, par race dans l'ordre du catalogue, les premiers Baby, Puppy, Vétérans Mâles et Femelles, les 3 premiers des classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion, Mâles et Femelles pour désignation du Meilleur Baby, Puppy, Jeune, Champion et Vétéran. Rappel : Les chiens classés dans les 3 premiers de chaque classe qui ne se seraient pas présentés sur le ring d'honneur, pourront être déclassés.

Article 17 : MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE SEXE OPPOSÉ

Pour la désignation du « Meilleur de Race » et « Meilleur de Sexe Opposé », sont rappelés sur le ring d'honneur :

- Le chien et la chienne proposés pour le CACS,

- Les meilleurs jeune mâle et jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Jeune,

- Les meilleurs champions mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Champion,

- Les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Vétéran

Tous concourent pour le titre de « Meilleur de Race » et celui de « Meilleur de Sexe Opposé ».

Article 18. MEILLEUR DE L'EXPOSITION

Le « Meilleur de l'Exposition » sera choisi parmi le « meilleur de Race » de chaque race.

Article 19. RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la RACP si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Article 20. SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du club organisateur;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 21. CONFIRMATION

Il est possible de procéder à l'examen de confirmation pour les chiens engagés ou non à l'exposition. L'âge minimum exigé pour les Bergers des Pyrénées et Bergers Catalans est de 12 mois et de 15 mois pour les chiens de Montagne et Mâtins des Pyrénées.

Pour les chiens engagés à l'exposition, la confirmation est comprise dans l'engagement à l'exposition.

Pour les chiens non engagés mais présents (dans les conditions sanitaires prévus dans ce présent règlement) le propriétaire devra se rendre au secrétariat afin de s'acquitter des droits d'engagement à la séance de confirmation (soit 37 euros) qui lui délivrera alors un ticket pour aller voir le juge chargé des confirmations (soit pendant les jugements si un juge est désigné en dehors des jugements, soit à la fin des jugements s'il n'y a qu'un juge présent à l'exposition)

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute, la carte d'identification fait loi.

Pour les chiens engagés, si le juge a un nombre trop important de chiens à juger, ou si le juge est étranger, l'examen de confirmation pourra être confié à un juge expert ou un expert confirmateur, désigné par la RACP, qui sera présent au secrétariat. En pareil cas, son nom figurera sur le catalogue de l'exposition.

Article 22. PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 23. COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), « Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... La présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015: tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 24. AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Article 25. RESPONSABILITÉ

La RACP décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la RACP ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par la commission des expositions de la RACP (Voir § Réclamations).

Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur de la SCC qui est applicable.

1^{re} CLÔTURE AVANT CHANGEMENT DE TARIF LE 04 AOÛT 2023 (date de réception) CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 25 AOÛT 2023 (date de réception du courrier) LE 27 AOÛT 2023 SUR CEDIA.FR

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à cette demande de participation :

- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger.
- Photocopie des justificatifs pour l'inscription en classe Champion et en classe Travail
- Chèque à l'ordre de la RACP ou Copie du virement bancaire
IBAN number is (International Bank Account Number) : FR76 30003 03833 00037289515 75
ou BIC number is (Bank Identifier Code) : SOGEFRPP

Un accusé de réception à présenter au secrétariat d'accueil vous sera adressé une semaine avant l'exposition par mail.



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre engagement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux responsables de l'association uniquement. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier de la RACP.

RÉUNION DES AMATEURS DE CHIENS PYRÉNÉENS

MONDIALE ET EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

ARGELES-GAZOST (65) - Les 16 et 17 SEPTEMBRE 2023

DEMANDE D'ENGAGEMENT

(UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - UN CHIEN PAR FEUILLE) à adresser avant le 25 août 2023
à CEDIA - NE RACP ARGELES-GAZOST (65) - 67, rue du G^{al} Leclerc - 67202 Wolfisheim (ou engagement sur internet : cedia.fr)

Berger des Pyrénées *Poil long* Montagne des Pyrénées Berger Catalan Mâtin des Pyrénées

Berger des Pyrénées *Face rase*

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Identification : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

Engagement NE

Engagement Mondiale

Engagement NE + Mondiale

1^{re} clôture 4 août 2023

	Mondiale 16 et 17/09		Nationale 16 et 17/09		les 2 jours, 16 et 17/09	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
1 ^{er} chien	39	55	39	55	70	100
2 ^e chien	25	40	25	40	45	70
3 ^e chien et suivant	20	35	20	35	35	60
baby, puppy	20	35	20	35	35	60
vétéran	20	35	20	35	35	60
lot	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
paire, couple	5	15	5	15	10	30

2^e clôture 27 août 2023

1 ^{er} chien	49	65	49	65	80	110
2 ^e chien	35	50	35	50	55	80
3 ^e chien et suivant	30	45	30	45	45	70
baby, puppy	30	45	30	45	45	70
vétéran	30	45	30	45	45	70
lot	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
paire, couple	5	15	5	15	10	30

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

Sommes adressées

<input type="checkbox"/> Intermédiaire	
<input type="checkbox"/> Ouverte	
<input type="checkbox"/> Travail	
<input type="checkbox"/> Champion de Beauté	
<input type="checkbox"/> Baby (de 4 à 6 mois le jour de l'exposition).....	
<input type="checkbox"/> Puppy (de 6 à 9 mois le jour de l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Jeune (de 9 à 18 mois)	
<input type="checkbox"/> Vétéran (à partir de 8 ans)	
<input type="checkbox"/> Couple avec:	
<input type="checkbox"/> Paire avec:	
TOTAL	
A confirmer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

RÉUNION DES AMATEURS DE CHIENS PYRÉNÉENS

Test de Comportement et/ou NHAT (Natural Herding Aptitude)

ARGELES-GAZOST (65) - le 15 SEPTEMBRE 2023

DEMANDE D'ENGAGEMENT

(UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - UN CHIEN PAR FEUILLE) à adresser avant le 25 août 2023

à CEDIA - TC/NHAT RACP ARGELES-GAZOST (65) - 67, rue du G^{al} Leclerc - 67202 Wolfisheim (ou engagement sur internet : cedia.fr)

Berger des Pyrénées *Poil long* Montagne des Pyrénées Berger Catalan Mâtin des Pyrénées

Berger des Pyrénées *Face rase*

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Identification : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

Demande d'engagement au NHAT (Natural Herding Aptitude Test) et / ou Test de Comportement

Pour le **TC** sont acceptés tous les chiens des **racés du club** âgées d'**au moins un an**.

Pour le **NHAT** sont acceptés les **chiens de berger uniquement et à partir de 6 mois**.

Lieu : Argelès-Gazost (65), Parc du Casino. **Dates** : le 15 septembre 2023 de 13h à 18h.

NHAT Vendredi / Membre RACP à jour de cotisation 2023 : 30€ / non-membre : 40€
30 concurrents maximum par jour autorisés, en conséquence, les dossiers seront
traités par ordre d'arrivée mais la priorité est donnée aux chiens du club de race.

TC Vendredi
Membre RACP à jour de cotisation 2023 jusqu'au 04/08/23 : 5€ / non-membre : 10€
à partir du 05/08/23, membre : 10€ / non-membre : 15€

➔ **Copie du certificat de naissance ou du pedigree OBLIGATOIRE**

Dès votre arrivée sur le lieu du concours, merci de remettre votre carnet de travail si vous l'avez, et le carnet de vaccination au secrétariat du juge. Un concurrent non présent au tirage au sort sera non classé (sauf cas de force majeure admis par le juge). Tout concurrent s'engageant sur le concours doit rester sur le site jusqu'à la fin de la manifestation (palmarès compris). Le concurrent doit tenir compte du règlement et des règles sanitaires en vigueur et les appliquer. Les chiennes en chaleur sont admises sous condition qu'elles soient isolées des autres chiens.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cette feuille d'engagement et accepte, sans restriction ni réserve, les obligations qui en résultent.

SIGNATURE :

➔ **RENSEIGNEMENTS** : Saclier Alain
83 Route du Fleuve - 44450 Saint Julien de Concelles - France
alain@saclier.fr accompagnée du règlement ou d'une copie de votre preuve de paiement.

Règlement par chèque à l'ordre de la RACP, par virement bancaire

(joindre la copie du virement)

IBAN : FR76 30003 03833 00037289515 75 - BIC : SOGEFRPP

Ou par carte bancaire sur cedia.fr

Jury Presenti

Mondiale 2023 Argelès-Gazost 16 septembre 2023

Race	Sexe	Juge presenti
Catalans + Mâtins	M+F	Rafael Escar Tabuena
Montagnes	M	Guido Massimello
Montagnes	F	Jean-Jacques Dupas
BP Baby, Puppy, Jeune et Vétéran	M+F	Michel Thebault
BP Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion	F	Norbert Gainche
BP Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion	M	Alain Pécoult

Nationale 2023 Argelès-Gazost 17 septembre 2023

Race	Sexe	Juge presenti
Catalans + Mâtins	M+F	Jean-Jacques Dupas
Montagnes	M	Alain Pécoult
Montagnes	F	Guido Massimello
BP Baby, Puppy, Jeune et Vétéran	M+F	Boris Cavillac
BP Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion	F	Michel Thebault
BP Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion	M	Norbert Gainche